

## **Communiqué relatif à l'affaire Casino Saadi**

### **Après plus de 15 ans de délibération devant les tribunaux la cour rejette le pourvoi en cassation**

Après plus de 15 ans de procès, la cour de cassation a prononcé son verdict dans l'affaire dite du Casino Saadi à Marrakech le 18 décembre 2024. Elle confirme et reconduit, à l'encontre des prévenus, les jugements prononcés en cour d'appel le 6 novembre 2020 pour corruption, abus de pouvoir, abus de biens sociaux et dilapidation de deniers publics.

Transparency Maroc, qui s'est constituée partie civile depuis le début du procès en première instance, prend acte de ce verdict mais estime incompréhensible la très longue durée du procès, ses multiples reports, le plus souvent, infondés, et demande que les dossiers de corruption et dilapidation des deniers publics soient traités judiciairement dans des délais raisonnables afin de préserver la richesse publique et dissuader les tentations.

L'association rappelle également, qu'elle trouve incompréhensible l'absence en tant que partie civile du Conseil de la ville de Marrakech, qui a subi des dommages financiers énormes du fait des crimes commis par les prévenus, et estime que l'Agence Judiciaire du Royaume devrait exiger la restitution des fonds détournés.

L'association appelle enfin les formations politiques ainsi que toutes les entités concernées à prendre, contre les prévenus condamnés par la justice dans des affaires de corruption, les mesures appropriées. Sans quoi, leurs discours de lutte contre la corruption perdront toute crédibilité.

**Rabat le 19 décembre 2024**

**Le Bureau Exécutif**